

Conseil d'agglomération

Le conseil d'agglomération adopte des règlements et autorise des dépenses liées aux services communs à tout le territoire de l'île de Montréal, comme les logements sociaux, les services d'urgence et le transport collectif. Voici son mode de fonctionnement.

Le conseil d'agglomération est composé de la mairesse de Montréal, de 15 élus municipaux et des maires des 14 villes reconstituées :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dorval
- Dollard-des-Ormeaux
- Hampstead
- Kirkland
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Mont-Royal
- Pointe-Claire
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Senneville
- Westmount

En raison de la taille de sa population, la Ville de Dollard-des-Ormeaux compte un représentant supplémentaire.

Le conseil d'agglomération se réunit le dernier jeudi de chaque mois. Les citoyens qui veulent participer aux séances peuvent poser une question à une personne élue ou visionner les retransmissions en direct à l'hôtel de ville.

L'ordre du jour est publié le vendredi avant la séance. Les [archives des ordres du jour, les procès-verbaux et les documents officiels](#) peuvent être consultés en ligne.

Rendez-vous sur notre compte YouTube pour visionner les archives vidéo du conseil d'agglomération. Si vous souhaitez consulter une archive vidéo diffusée avant décembre 2019, veuillez en faire la demande par courriel à webmestre@montreal.ca.

[Archives des séances 2023](#)

[Archives des séances 2022](#)

[Archives des séances 2021](#)

[Archives des séances 2020](#)

[Archives des séances 2019](#)

Calendrier des séances

Séance du conseil d'agglomération

Judi 20 février 2025 à 16 h 00
Hôtel de ville

[Séances à venir](#) Séances passées

[Judi 20 février 2025 à 16 h 00](#)

[Judi 20 mars 2025 à 16 h 00](#)

[Judi 17 avril 2025 à 16 h 00](#)

Je veux

[Poser une question](#)

Réglementation

Trouver, consulter, télécharger ou imprimer un règlement adopté par l'instance.

[Trouver un règlement](#)

Jeudi 15 mai 2025 à 16 h 00

Jeudi 19 juin 2025 à 16 h 00

Jeudi 28 août 2025 à 16 h 00

Jeudi 25 septembre 2025 à 16 h 00

Membres



Valérie Plante
Mairesse de la Ville



Nancy Blanchet
Présidente d'assemblée
du conseil
d'agglomération



François Limoges
Porte-parole d'assemblée
du conseil
d'agglomération



Robert Beaudry
Conseiller de la Ville



Dimitrios Jim Beis
Maire d'arrondissement



Benoit Dorais
Maire d'arrondissement



Pierre Lessard-Blais
Maire d'arrondissement



Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville



Alex Norris
Conseiller de la Ville



Jocelyn Pauzé
Conseiller de la Ville



Marie Plourde
Conseillère de la Ville



Magda Popeanu
Conseillère de la Ville



Luc Rabouin
Maire d'arrondissement



Émilie Thuillier
Mairesse
d'arrondissement



Alain Vaillancourt
Conseiller de la Ville



Maja Vodanovic
Mairesse
d'arrondissement



Alex Bottausci
Maire de la Ville de
Dollard-des-Ormeaux



Beny Masella
Maire de la Ville de
Montréal-Ouest



Christina Smith
Mairesse de la Ville de
Westmount



Georges Bourelle
Maire de la Ville de
Beaconsfield



Tim Thomas
Maire de la Ville de Pointe-
Claire



Heidi Ektvedt
Mairesse de la Ville de
Baie-D'Urfé



Julie Brisebois
Mairesse du Village de
Senneville



Michel Gibson
Maire de la Ville de
Kirkland



Mitchell Brownstein
Maire de la Ville de Côte
Saint-Luc



Paola Hawa
Mairesse de la Ville de
Sainte-Anne-de-Bellevue



Peter J. Malouf
Maire de la Ville de Mont-
Royal



Jeremy Levi
Maire de la Ville de
Hampstead



Anne St-Laurent
Mairesse de la Ville de
Montréal-Est



Marc Doret
Maire de la Cité de Dorval



Ryan Brownstein
Conseiller de la Ville de
Dollard-des-Ormeaux

Conseil d'agglomération

Documents de l'instance décisionnelle

Les documents de cette instance sont disponibles pour chacune des séances.

[Tableaux des décisions](#)

[Procès-verbaux](#)

Rencontres

Le conseil d'agglomération se réunit deux fois par mois en séance publique. Les rencontres ont lieu, règle générale, les premiers et troisièmes mercredis du mois.

Calendrier des rencontres

Mercredi 5 février Séance ordinaire	13 h	Hôtel de ville Salle du conseil 2, rue des Jardins	Ordre du jour (PDF : 85 Ko)
Mercredi 19 février Séance ordinaire	13 h	Hôtel de ville Salle du conseil 2, rue des Jardins	Ordre du jour (à venir)

Période de questions des citoyens

Sur place, vous pouvez poser une question aux élus lors de la période prévue à cet effet.

Soumettre une question par écrit

Lors des séances ordinaires, vous pouvez poser votre question par l'entremise du formulaire en ligne. La question doit être envoyée avant 9 h 30 le jour de la séance. Elle sera lue et les élus y répondront pendant la période réservée à cet effet, selon son ordre de réception et en fonction du temps alloué à la période de questions. Les questions reçues après seront traitées lors de la séance suivante.

Important

Pour qu'une question soit recevable, elle doit inclure l'identification du demandeur, et être formulée dans un langage courtois et respectueux. Une question ne correspondant pas aux modalités énoncées sera jugée non recevable.

Lors d'une séance extraordinaire, seules les questions verbales portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour sont recevables. Aucune question écrite n'est reçue lors d'une séance extraordinaire.

Remplir le formulaire

Pour plus de renseignements, veuillez écrire à l'adresse SuiviConseils@ville.quebec.qc.ca.

Composition

Le conseil d'agglomération est formé de :

- Asselin, Marie-Josée – Conseillère municipale de la Ville de Québec
- Dussault, Bianca – Conseillère municipale de la Ville de Québec
- Juneau, Sylvain – Maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Lavoie, Claude – Conseiller municipal de la Ville de Québec
- Marchand, Bruno – Maire de la Ville de Québec
- Mercier Larouche, Maude – Conseillère municipale de la Ville de Québec
- Pageau, Gaétan – Maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
- Villeneuve, Claude – Conseiller municipal de la Ville de Québec
- Weiser, David – Conseiller municipal de la Ville de Québec

Rôle

En vertu de la [Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations](#), le 1^{er} janvier 2006, on assistait à la création de l'agglomération de Québec, formée par les villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette.

L'application de la loi a comme effet le partage de certaines compétences entre les trois villes (la prestation des services de proximité, notamment) et la mise en commun de certaines autres.

Principalement, le conseil d'agglomération exerce des compétences dans les domaines suivants :

- l'évaluation municipale;
- le transport collectif des personnes;
- les voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération;
- l'alimentation et l'assainissement des eaux;
- l'élimination et la valorisation des matières résiduelles;
- les cours d'eau et lacs municipaux;
- les éléments de la sécurité publique que sont :
 - les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants;
 - le « centre d'urgence 911 »;
 - l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- la cour municipale;
- le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri;
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci;
- les éléments du développement économique que sont :
 - la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire;
 - l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération;
 - tout centre de congrès, port ou aéroport;
 - tout embranchement ferroviaire;
 - toute aide destinée spécifiquement à une entreprise.